

OPCVM

Société Générale

Marocaine de Banques



Fiche signalétique

SG ACTIONS PLUS

Avertissement : La présente fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM, disponible aux fins de consultation par le public, dans tous les établissements chargés de recueillir les souscriptions.

Sogécapital Gestion



الشركة العامة
SOCIETE GENERALE



Fiche signalétique

SG ACTIONS PLUS

I. Présentation de l'OPCVM

- **Dénomination sociale :** SG ACTIONS PLUS.
- **Nature juridique :** FCP.
- **Code Maroclear :** MA0000035586.
- **Date et référence de l'agrément :** 07 Juin 2011 sous la référence AG/OP/025/2011.
- **Siège social :** 55, Bd. Abdelmoumen, Casablanca.
- **Durée de vie :** 99 ans.
- **Exercice social :** 1 janvier au 31 décembre.
- **Apport initial :** 1.000.000,00 DH.
- **Valeur liquidative d'origine :** 100,00 DH.
- **Durée de placement recommandée :** 5 ans minimum.
- **Promoteurs :** Société Générale Marocaine de Banques.
- **Souscripteurs concernés :** Personne physique ou morale résidente et non résidente.
- **Etablissement de gestion :** Sogécapital Placement.
- **Gestionnaire :** Sogécapital Gestion.
- **Etablissement dépositaire :** Société Générale Marocaine de Banques (SGMB).
- **Teneur de comptes :** Société Générale Marocaine de Banques (SGMB).
- **Commercialisateurs :** Société Générale Marocaine des Banques et Sogécapital Gestion.
- **Commissaire aux comptes :** Cabinet Ernst & Young et Associés, représenté par M. Hicham BELMRAH.

II. Caractéristiques financières de l'opcvm

Classification : FCP « Actions ».

Indice de référence : MASI.

Stratégie d'investissement : L'OPCVM investira en permanence au moins 60% de son actif, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public et opérant dans les secteurs autres que :

- Banques
- Assurances
- Sociétés de Financement
- Boissons alcoolisées
- Jeux du hasard

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'objectif du FCP est de rechercher la meilleure performance en s'exposant au marché actions via un investissement dans des sociétés de toutes capitalisations, faisant partie de l'univers des valeurs admises dans la politique d'investissement du fonds, et présentant des perspectives de croissance favorables.

III. Modalités de fonctionnement

Date de création : 14 Janvier 2002.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : la valeur liquidative est affichée le 1^{er} jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.

Méthode de calcul de la valeur liquidative : les principes d'évaluation de l'OPCVM sont ceux prévus dans la circulaire n°02/04 relative aux conditions d'évaluation des titres apportés à un OPCVM ou détenus par lui.

Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :

- Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h00 le jour de calcul de la valeur liquidative ;
- Lieu de réception des souscriptions et rachats : Réseau Société Générale Marocaine de Banques et Sogécapital Gestion ;
- Calcul du prix de souscription : prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) majorée de la commission de souscription ;
- Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) minorée de la commission de rachat.



Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des revenus.

Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des « Intérêts courus ».

IV. Commissions de souscription et de rachat

Commission de souscription:

- En pourcentage : 2% Hors Taxes maximum du montant souscrit dont 0,5%, incompressible acquis au FCP ;
- Cas d'exonération : Pour les souscriptions effectuées par un porteur de part qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistré sur la même valeur liquidative.

Commission de rachat :

- En pourcentage : 1,5% Hors Taxes maximum du montant racheté dont 0,5%, incompressible acquis au FCP.
- Cas d'exonération : Pour les rachats effectués par un porteur de part qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative.

NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte ».

V. Frais de gestion

Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion.

Le taux des frais de gestion est de 2% Hors Taxes maximum. Ils sont prélevés chaque trimestre.

Les frais de gestion couvrent à titre indicatif les charges suivantes:

- (1) Frais publications : 20 000 DH
- (2) Commissaire aux comptes : 20 000 DH
- (3) Commissions CDVM : 0,025%
- (4) Dépositaire : 10 000 DH
- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4 000 DH
- (6) Maroclear (droit d'admission):
 - 0,0075% si actif inférieur à 100 millions DH
 - 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions DH
 - 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard DH
 - 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard DH
- Prestations de Sogécapital Gestion: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6).

VI. Date et référence de visa

La note d'information a été visée le 20/12/2011 sous la référence n° VI/OP/058/201.

Adresse du Gestionnaire :

55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca.

Adresse du Dépositaire :

55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca.

Adresse et lieu de souscription et de rachat :

Réseau Société Générale Marocaine de Banques.

Lieu et méthode de publication : Agences Société Générale Maroc par voie d'affichage.

Point de contact où des informations supplémentaires peuvent être obtenues, si nécessaires :
Sogécapital Gestion • Tél : 05 22 43 98 10 • Fax : 05 22 26 40 25 • E-mail : sogecapital.gestion@socgen.com

www.sogecapital.com

Sogécapital Gestion



Groupe Société Générale Marocaine de Banques
55, Bd. Abdelmoumen - 20 100 Casablanca - Maroc

Société Anonyme à Conseil de Surveillance et à Directoire au capital de 1.000.000 dirhams